

## 2 DB STORES

Société à responsabilité limitée  
au capital de 3 000 euros  
Siège social : 126 A1 route de Rouffach  
68920 WETTOLSHEIM

**524 895 851 RCS COLMAR**

\*\*\*\*\*

### PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le trente et un janvier,  
A dix heures,

Les associés de la société 2 DB STORES, société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros, divisé en 100 parts de 30 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation verbale faite par la gérance.

Sont présentes ou représentées :

**Société KB FINANCES Sàrl**, titulaire de 52 parts sociales en pleine propriété,

**Société LDM FINANCES SAS**, titulaire de 48 parts sociales en pleine propriété,

seules associées de la Société et représentant en tant que telles la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Franck BABILON, en sa qualité de gérant de la société KB FINANCES Sàrl, associée présente et acceptante qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.

Monsieur Loïc DE MONTE, cogérant non associé est présent.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

- Mode de consultation,
- Décision de ne pas remplacer Monsieur Loïc DE MONTE, cogérant démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉSOLUTION**

Les associés prennent acte de la convocation verbale de la gérance. En conséquence, l'Assemblée, comprenant tous les associés, sans exception, présents et propriétaires de la totalité des parts composant le capital social, déclare bonne et valable la convocation faite par la gérance aux associés à l'effet d'y assister, sans qu'aient été observés les délais et modes légaux et statutaires de convocation, couvre expressément toutes irrégularités résultant de cette circonstance, et renonce à se prévaloir d'aucune nullité.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **DEUXIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Loïc DE MONTE de ses fonctions de cogérant à compter de ce jour et décide de ne pas procéder à son remplacement.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **TROISIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants, le président de séance et les associés ou leurs mandataires.

**Franck BABILON**



**Société KB FINANCES Sàrl**  
représentée par son gérant  
Franck BABILON



**Loïc DE MONTE**  
Bon pour démission des  
fonctions de cogérant



*Bon pour démission des  
fonctions de Cogérant.*

**Société LDM FINANCES SAS**  
représentée par son Président  
Loïc DE MONTE

